

Mairie de MEILHARDS

19510

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE
2017
SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille dix sept, le premier du mois de septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 25 août, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Absent : Monsieur Dominique POITOU (excusé avec pouvoir à Madame Catherine CHAUNU).

Secrétaire de séance : Madame Nicole JOUBERT

Le Conseil Municipal a validé le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2017.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour :

- Les honoraires de voirie
- L'abonnement au service des poteaux incendie

le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajouts

ORDRE DU JOUR

1 - RAPPORT ET AVIS FINAL DES ENQUETES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal accepte de suivre les rapports d'enquête présentés dans les 9 dossiers soumis à enquête publique, sous réserve que les avis du commissaire enquêteur soient respectés.

Le vote de validation est le suivant :

14 voix pour
1 abstention (Monsieur Stéphane MALIGNE)

La commune relance de nouvelles enquêtes publiques sur les chemins ruraux.
Renseignements auprès du secrétariat de mairie au 05 55 98 34 34.
Dernier délai pour formuler les demandes : 29 septembre 2017.

Le vote pour relancer de nouvelles enquêtes a donné le résultat suivant :

15 voix pour

2 - CHOIX DE L'ENTREPRISE : ACCESSIBILITE MAIRIE - ECOLE (PHASE 2)

Pour effectuer la phase 2 du plan accessibilité (remplacement des portes de la cantine et de l'école), Monsieur le Maire présente deux devis :

Etablissement CHEZE : 3 portes..... 10 710,00 € H.T.
Société OCEANE : 3 portes..... 14 619,00€ H.T.

Le vote à main levée pour le choix de l'entreprise CHEZE a donné les résultats suivants :

14 voix pour
1 abstention (Monsieur Gérard DEVILLERS)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la somme de 1 440 € d'honoraires à Monsieur Claude TOURNEIX (maître d'œuvre)

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

13 voix pour
1 abstention (Madame Susanne WAECHTER)
1 voix contre (Monsieur Michael PILLING)

3 - CHOIX DE L'ENTREPRISE : REMPLACEMENT DES FENETRES DU LOGEMENT COMMUNAL "LA POSTE"

Le Conseil Municipal, en séance du 23 août 2013 avait voté le remplacement des fenêtres sur l'ensemble du bâtiment "La Poste" pour du double vitrage.

Le Conseil Municipal souhaite, dans un premier temps, ne remplacer que les fenêtres du logement et demande à Monsieur le Maire de rappeler les entreprises pour revoir les devis afin de les présenter au prochain conseil.

4 - REGULARISATION DE DEUX FACTURES D'EAU POTABLE

- Suite à une erreur de relevé d'index, la facture de Monsieur et Madame François JAMMOT est à modifier, ceux-ci ne doivent payer que l'abonnement, soit 45,00 € et seront remboursés de 85,20 €.

- En raison d'une erreur dans la base informatique, la facture de Monsieur PETUS Jans (suite à son départ de la commune) s'élève à 151,80 € et doit être remboursée.

Le vote à main levée concernant ces deux dispositions a donné le résultat suivant :

15 voix pour

5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Dans le cadre de l'avancement de grade des employés communaux titulaires validé par la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour création de postes (adjoint technique principal de 2ème classe) avec effet au 1er décembre 2017.

Sont concernés :

Messieurs Hugues LEQUENNE, Bernard LYSSANDRE et Patrick MAURY

Madame Valérie PERRIER

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

6 - ORGANISATION DE LA PECHE DE L'ETANG COMMUNAL

La pêche de l'étang aura lieu le dimanche 22 octobre à partir de 7H30.

Tous les membres du Conseil Municipal sont invités à y participer, par tradition, une invitation sera adressée aux hommes du bourg.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de l'organisation de cette journée (tri du poisson, vente, casse-croûte, buvette, repas...).

Monsieur le Maire précise qu'en raison des travaux sur l'étang, le poisson nécessaire au rempoissonnement du printemps 2018 devra être mis, après la pêche, en nourrice dans un étang agréé par la Préfecture.

La commission "pêche" se réunira prochainement pour finaliser l'organisation de la pêche, Monsieur le Maire annonce la participation de Madame PAGET (CPIE), et des membres du Syndicat des Etangs de la Corrèze à celle-ci.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

7 - HONORAIRES DE VOIRIE 2016/2017

Monsieur le Maire propose de valider les honoraires de Monsieur Claude TOURNEIX concernant la voirie 2016/2017 qui s'élèvent à 2 000 € HT.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

13 voix pour
1 abstention (Madame Susanne WAECHTER)
1 voix contre (Monsieur Michael PILLING)

8 - ABONNEMENT AU SERVICE DES POTEAUX INCENDIE

L'entretien des poteaux à incendie de la commune était à ce jour effectué gratuitement par le SDIS, dorénavant, il devient payant et l'ADM 19 propose aux communes un abonnement de 3 ans pour réaliser ces contrôles.

Cette prestation serait effectuée par la SAUR au tarif de 15,50 € TTC par an par poteau. Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver ce dispositif.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

13 voix pour
1 abstention (Madame Catherine CHAUNU)
1 voix contre (Monsieur Stéphane MALIGNE)

9 - QUESTIONS DIVERSES

1 - L'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation des TAP pour l'année scolaire 2017/2018 :

Danse et activités athlétiques (22 heures) : Mélanie
Travail manuel et jardin (22 heures) : Carole
Théâtre (22 heures) : Stéphanie

Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée scolaire au niveau du RPI Meilhards-La Porcherie :

MEILHARDS : 39 élèves
LA PORCHERIE : 16 élèves

Monsieur le Maire rend compte des prévisions et objectifs présentés par Monsieur le Préfet de la Corrèze, Monsieur le Recteur de l'Académie de Limoges et Monsieur l'Inspecteur d'Académie lors d'une réunion à la Cité Administrative de Tulle jeudi 31 août dernier.

2 - Mise en place du défibrillateur

Suite à la demande de Madame Brigitte LEBRIEZ concernant la mise en place du défibrillateur, Monsieur le Maire propose trois emplacements extérieurs possibles :

la mairie - la salle polyvalente - l'épicerie

Il demande leur avis aux membres du Conseil Municipal pour prendre très rapidement une décision.

3 - Réglementation de la baignade à l'étang de la Besse

Monsieur Stéphane MALIGNE interroge Monsieur le Maire sur la validité de la réglementation de la baignade à l'étang de la Besse, celui-ci propose la participation de l'Agence de l'eau pour revisiter l'arrêté municipal la concernant.

Monsieur le Maire prend note, approuve cette demande et s'engage à rencontrer les personnes compétentes en la matière afin de rédiger un nouvel arrêté.

4 - Nettoyage de la salle polyvalente

Madame Odile SARCOU fait part de la difficulté du nettoyage de la salle polyvalente après les manifestations municipales.

Monsieur le Maire, conscient du travail supporté par les mêmes bénévoles s'engage à trouver la meilleure solution possible, et ce, dans les délais les plus brefs.

5 - Fête annuelle

Madame Susanne WAECHTER fait remarquer le manque d'activités ludiques pour les enfants les plus jeunes lors de la fête annuelle.

Monsieur le Maire, en collaboration avec les organisateurs de la fête et le Conseil Municipal, s'engage à trouver une solution.

6 - Rénovation de l'église

Madame Anne-Marie DACEUX informe le conseil municipal de la possibilité de lancer la troisième phase du projet "rénovation de l'église", celle-ci nécessite l'appui de la Fondation du Patrimoine et demande à Monsieur le Maire et à son conseil de lancer, dès aujourd'hui ce partenariat.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ne sont pas opposés à cette démarche et demande à Madame DACEUX la liste précise des travaux prévus accompagnés de devis.

COURRIERS DE REMERCIEMENTS

La Croix Rouge Française et les Donneurs de Sang pour subventions reçues.

Les familles PENAUD et CHAMBRAS suite au décès de Madame Renée LASCAUX.

La séance est levée à minuit.